

Dossier d'inscription pour le concours :

## FILMONS ENSEMBLE

Nom Prénom : .....

Date de Naissance : .....

Numéro de téléphone : .....

Mail : .....

Adresse : .....

### **Règlement :**

#### Article 1 : Objet

L'Association Plateforme de Paris, avec l'aide de réalisateurs non professionnels, organise un concours de courts-métrages sur le thème « Vivre ensemble : prévenir le radicalisme/ l'extrémisme », dans le cadre de ses actions en vue de préserver la vie et l'avenir des jeunes générations, qui courent le risque d'être attirées par la propagande extrémiste et dont l'innocence est exploitée à des fins criminelles.

#### Article 2 : Modalités de participation

Le concours est ouvert à tous les réalisateurs non-professionnels passionnés par le film court. Concernant les personnes mineures (réalisation et/ou acteurs), le concours se fait avec l'autorisation écrite du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Cette autorisation écrite devra être fournie en même temps que l'inscription au concours.

Les inscriptions à ce concours débiteront le 15 janvier 2021 et seront à renvoyer avec les courts-métrages avant la date limite du **7 mars 2021** auprès de l'Association Plateforme de Paris à l'adresse mail suivante : [plateforme2paris@gmail.com](mailto:plateforme2paris@gmail.com)

L'inscription est obligatoire et gratuite. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Un seul court-métrage est accepté par candidat réalisateur. Ne seront sélectionnés que les courts métrages amateurs datant de moins de deux ans. Le règlement du concours ainsi que la fiche d'inscription peuvent être téléchargés à partir de notre site [www.plateformedeparis.fr](http://www.plateformedeparis.fr)

#### Déroulement :

Il est demandé aux participants de réaliser un court-métrage d'une durée maximale de 5 minutes sur le thème « vivre ensemble ».

Un prix spécial sera remis à un court métrage.

Les courts-métrages devront être basés sur des scénarios originaux et ne devront en aucun cas inclure d'extraits de film existant mais pourront s'en inspirer ou y faire référence.

Si le court-métrage est en langue étrangère, il devra obligatoirement être sous-titré en français.

Les techniques de réalisation sont laissées au libre choix du ou des réalisateurs.

Tous frais liés à la réalisation et à la participation au concours seront entièrement à la charge des participants.

Les candidats nous communiqueront leur film par fichier au format numérique, avec les conditions suivantes :

USB ou lien internet (ex : we transfer, smash,...)

Format MP4

Ne pas excéder les 2Go

Comme le formulaire d'inscription, cet envoi se fera sur l'adresse

mail [plateforme2paris@gmail.com](mailto:plateforme2paris@gmail.com) ou à l'adresse: 72 rue Victor Hugo, 93500 Pantin, si via clé usb

Article 3 : Critères de sélection

Date limite d'envoi

Les courts-métrages doivent parvenir impérativement avant la date limite 7 mars 2021. Aucun film ne sera visionné après cette date.

L'équipe d'organisation choisira lors d'une préséance les courts-métrages sélectionnés pour la soirée de projection du 19 mars 2021.

Le Jury de la soirée du 19 mars 2021.

Le jury sera composé d'un membre de l'Association Plateforme de Paris et des personnes liées de façon ou d'une autre au monde du cinéma. Les membres du jury ne participeront pas au concours.

Les critères de sélection seront principalement axés sur l'originalité et la pertinence avec le thème demandé. La décision du jury sera sans appel.

Utilisation du carton fond noir écriture blanche:

Au début de votre court-métrage ajoutez un texte sur lequel il est obligatoire de faire figurer le nom du Court Métrage, nom du/des réalisateur(s), et ce texte:

"Ce court-métrage a été réalisé dans le cadre du concours Filmons Ensemble 2021 de l'Association Plateforme de Paris soutenu par la commission Européenne du projet ExtremelyEUnited."

Article 4 : Prix et récompenses

Tous les courts-métrages sélectionnés seront projetés le 19 mars 2021 dans le studio de l'association.

Les membres du jury attribueront le prix lors de cette projection. Les réalisateurs et/ou participants des courts-métrages sont invités à être présents à cette soirée.

Un prix supplémentaire sera remis à la vidéo qui aura reçu le plus de vues et de likes sur la publication qui aura lieu sur notre chaîne YouTube.

[https://www.youtube.com/channel/UC0tKs\\_mTT1eaGrgZH36FkOQ](https://www.youtube.com/channel/UC0tKs_mTT1eaGrgZH36FkOQ)

Les membres organisateurs du concours Court-métrage se réservent le droit d'écourter, d'annuler ou de modifier l'organisation du présent concours si besoin. Les participants seront avertis suffisamment à l'avance des modifications apportées au présent concours.

Article 5 : Droits d'auteur

Chaque participant déclare détenir tous les droits et autorisations nécessaires concernant les courts-métrages lui permettant de participer au concours. Il garantit être l'auteur du court-métrage et de ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers, notamment le droit à l'image, le droit au respect de la vie privée et les droits de propriété intellectuelle. Les musiques utilisées dans les courts-métrages relèvent de la responsabilité des réalisateurs. L'inscription à ce concours implique l'adhésion des participants au règlement présent. L'association Plateforme de Paris s'engage à ne faire aucun usage commercial de l'œuvre et à respecter les droits de son auteur.

Les participants donnent droit à la plateforme de Paris la diffusion sur les réseaux sociaux sur une durée de 40ans.

**Signature du participant (signature des parents si le participant est mineur) :**